



PLUS RADIN ... TU MEURS ! . COM

Section PAC n° 2013-016

LE SITE FAVORI DE NOS PATRONS EN MATIERE SALARIALE

DERNIERE COULEUVRE A AVALER LES RATTRAPAGES DES ECARTS DE REMUNERATIONS H/F

2011

Acculée par la loi et pour ne pas avoir d'amende à payer la direction lâche une première enveloppe de 400000 euros qui touche 586 femmes.

Les femmes concernées justifient avoir un différentiel de salaires d'au moins 10% avec leurs homologues masculins. Cette régularisation n'est qu'une petite partie de l'iceberg, le montant dégagé représentant au maximum 4% des écarts constatés.

Juin 2013

Après moult réunions la drh nous assure vouloir procéder à une nouvelle régularisation et hésite entre deux méthodes de tri.

- La première est d'appliquer les mêmes critères de tri que précédemment :. → **560** femmes sont concernées dont 240 pour la première fois.

- La deuxième est en cours de calcul et devrait être plus juste, rendez vous pour octobre.

Octobre 2013

Découverte du « pot aux roses » .

Plusieurs filtres de tri sont rajoutés (plus fidèles à la loi nous dit-on) → SURPRISE !

Il ne reste que 199 élus. Encore trop !

Il faut être « BIEN NOTEE » 3 et 4 lors de vos évaluations, Mesdames sur les trois dernières années ...pour prétendre à un rattrapage des inégalités que vous subissez depuis des lustres et au bout du compte **il ne reste que 75 rescapées.**

Dans grande générosité la caisse élargira le nombre à 102 .

Fin de la réunion du 4 octobre.

CE SERA LE DERNIER RATTRAPAGE SALARIAL.

APRES LA DRH S'OCCUPERA DES EVOLUTIONS DE CARRIERE.

Certains se congratuleront de cette avancée sociale, avaliseront au prochain comité d'entreprise et vous diront que c'est toujours mieux que rien.

Sud n'a noté qu'un seul point positif, la régularisation de 29 hommes. Comme nous l'avons toujours réclamé, l'égalité doit marcher dans les deux sens.

Messieurs les membres du Directoire, quand vous vous permettez de faire une formation de 2,5 jours à tout l'encadrement managérial pour un montant de plus de 660000 Euros vous pouvez faire l'effort de régulariser des inégalités qui durent depuis des années. Quitte à le faire sur un plan triennal.

Une fois de plus vous montrez du mépris vis-à-vis des femmes et des hommes de votre entreprise, en tirant toujours vers le bas leurs salaires et leurs conditions de travail. Vous avez une drôle notion du « juste » qui se résume à vos yeux à la baisse du coefficient d'exploitation.

Hier c'était le refus systématique des temps partiels que vous jugez de « confort », aujourd'hui vous rejetez la possibilité de vous montrer exemplaires en menant une politique d'égalité professionnelle digne d'une grande entreprise.

ET NE VOUS CACHEZ PAS DERRIERE LE PETIT DOIGT !

Vous pouvez faire plus que ce que la Loi vous oblige .

d'autant plus que les résultats de l'entreprise le permettent.

Les salariés jugeront